

LANDSCHAFT DES
JAHRES
PAYSAGE DE L'ANNÉE

2022



Stiftung Landschaftsschutz Schweiz
Fondation suisse pour la protection
et l'aménagement du paysage

Paysage de l'année 2022 | Les allées du Val-de-Ruz NE

De la plaine à la montagne



Bénéficiaires du prix:

Commune de Val-de-Ruz | Parc Chasseral | Association Ecoréseau et Paysage du Val-de-Ruz

1	À PROPOS DE LA DISTINCTION	p.3
2	LA SL-FP ET LES ALLÉES	p.5
3	LES ALLÉES DU VAL-DE-RUZ	p.7
4	L'HISTOIRE DES ALLÉES DU VAL-DE-RUZ	p.11
5	LA VALORISATION DES ALLÉES	p.17
6	LES RAISONS DE LA DISTINCTION	p.23
7	LES BÉNÉFICIAIRES DU PRIX	p.25
8	IMAGES DE PAYSAGES D'ALLÉES DU VAL-DE-RUZ	p.27

1

À PROPOS DE LA DISTINCTION

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP) élit chaque année le Paysage de l'année. Le Conseil de Fondation agit en tant que jury. Cette distinction permet de communiquer sur les valeurs des paysages suisses, d'informer sur les dangers qui les menacent et d'honorer l'engagement local en faveur de l'aménagement du paysage. Les partenaires nationaux pour le prix sont la Fédération des coopératives Migros et Monsieur Balthasar Schmid. La valeur du prix est de CHF 10'000.-.

Les distinctions précédentes sont allées à :

2011: Val Sinestra GR

2012: Birspark-Landschaft BL/SO

2013: Campagne genevoise GE

2014: Valle di Muggio TI

2015: Innerrhoder Streusiedlung AI

2016: Isenthaler Wildheulandschaft UR

2017: Energieinfrastrukturlandschaft am Aare-Hagneck-Kanal BE

2018: Paysage sacré – Les abbayes et monastères du bassin de la Sarine FR

2019: Die Moorwälder der Ibergeregge – borealer Feuchtwald von grossem Zauber SZ

2020: Hangbewässerungslandschaft der Oberwalliser Sonnenberge VS

2021: Tourismusinfrastrukturlandschaft Chässerrugg / Toggenburg SG

Buts

Le Paysage de l'année poursuit les buts suivants:

- Montrer les valeurs sociales, culturelles, économiques et écologiques du paysage culturel ;
- Sensibiliser sur les risques qu'encourt le paysage culturel et son potentiel de conservation ;
- Soutenir l'engagement de la population locale en matière de conservation du paysage culturel ;
- Soutenir l'identification des communes aux projets ;
- Conserver les éléments naturels, culturels et de détente dans un paysage du plus en plus construit.

Le but principal du prix consiste à honorer l'engagement pour la conservation et le développement des qualités paysagères d'une région, ainsi que la promotion de ses valeurs à titre de modèle.

Critères de sélection

La sélection du Paysage de l'année a été menée par le Conseil de fondation de la SL-FP. Les critères suivants étaient à remplir :

- Les divers aspects du paysage culturel doivent pouvoir être démontrés (origine, développement, l'être humain en tant que partie prenante du paysage, paysage et biodiversité, protection et risques,...);
- Engagement visible de la population locale (canton, communes, organisations,...) en faveur du paysage culturel;
- Protection du paysage culturel comme l'un des aspects importants de la planification territoriale (zones de protection reconnues, pas d'impacts construits de grandes dimensions, pas de mitage par les zones construites,...);
- Projets en cours pour protéger ou améliorer le paysage;
- Caractère d'exemplarité pour d'autres régions analogues (exemples: développement des infrastructures réfréné, exploitation soignée dans le sens d'une mise en valeur des éléments existants (structures paysagères et constructions), intégration soignée des nouvelles constructions,...).

Il est expressément prévu que les espaces d'agglomération puissent également être sélectionnés.

2

LA SL-FP & LES ALLÉES



Allée de poiriers marquant la séparation entre la route et la nouvelle piste cyclable entre Fontaines et Cernier (Alain Lugon)

« Il faut chercher au-delà de Savagnier, en s'avancant lentement vers l'est, le lieu idéal d'où le nord et le couchant de la vallée se découvrent dans leur perfection. Au-dessous apparaissent, près de Dombresson, les derniers peupliers, survivants de tant d'allées unissant les villages et dignes de servir de conduite aux cortèges de fêtes, aux délégations solennelles ; la perte de ces beaux arbres, témoignages d'une pensée généreuse et d'un souci d'élégance, m'a rempli de chagrin : ils ont succombé à la vétusté, au manque d'eau et menaçaient de s'abattre sur les chaussées. Il a fallu les sacrifier. Mais je ne saurais souffrir que se dégrade sans nécessité, par la malice et la brutalité des hommes d'aujourd'hui, une terre à laquelle je tiens par toutes les attaches du souvenir, tous les modes d'une sensibilité et d'un goût qu'elle a formés. »

Jean-Paul Zimmermann, Le Val-de-Ruz, Edition du Griffon, 1947 et 1981

Si les allées et rangées d'arbres n'ont pas la même importance historique en Suisse que dans d'autres pays européens (comme la France ou certains Länder allemands), on trouve aussi dans notre pays, des régions où les chemins et routes bordés d'alignements d'arbres marquent des paysages entiers par leur structure verticale. Les allées sont très souvent associées au tracé des axes routiers. Elles représentent à ce titre un élément important du paysage culturel lié à l'histoire des transports et de l'aménagement du territoire et sont aussi un élément ornemental majeur. Mais les allées se sont raréfiées en Suisse, victimes notamment de l'élargissement et de la correction des routes en lien avec la sécurité routière, mais aussi à cause du vieillissement des arbres et de l'intensification de l'agriculture.

Consciente de l'importance paysagère des allées d'arbres, la SL-FP a organisé en 2008 à Cernier, aujourd'hui localité de la commune de Val-de-Ruz, le colloque « Renaissance des paysages d'allées » en collaboration avec le Fonds suisse pour le paysage et réalisé une étude la même année. Sur la base de l'exemple du Val-de-Ruz, une définition du paysage d'allée a été établie qui a servi de référence pour identifier d'autres paysages analogues en Suisse et proposer des mesures

pour les sauvegarder (2008, Pierluigi Tartaro et Stephan Kunz, Etat des lieux et importance des allées et des paysages d'allées en Suisse). La SL-FP a aussi soutenu plusieurs projets de plantation d'arbres d'allées dans diverses régions de Suisse, dont le Val-de-Ruz où un important programme de rajeunissement des allées existantes et de plantation de nouveaux arbres le long de divers axes routiers et chemins a été initié.

La SL-FP a également soutenu l'incrémentation des allées d'arbres dans le projet des franges urbaines, à partir de 2016, reliant les divers villages de la nouvelle grande commune de Val-de-Ruz, ainsi que le projet de valorisation paysagère de la voie culturelle « Chemin des Pionniers » dans les hauteurs du Val-de-Ruz. Ce dernier projet, qui s'est concentré sur les alignements arborés en lien avec les anciennes charrières bordées de murs en pierres sèches, montre que la thématique des allées n'est pas le seul apanage de la plaine, mais qu'elles sont également présentes en moyenne montagne sur les hauteurs du Val-de-Ruz.



Erables sycomores et peupliers d'Italie, Savagner (Alain Lugon)

3

LES ALLÉES DU VAL-DE-RUZ

Un élément paysager caractéristique

L'agriculture du Val-de-Ruz – le grenier du Canton – est principalement axée sur les grandes cultures ainsi que la production animale et laitière. Dans le paysage, ces modes d'exploitation s'expriment par une mosaïque de terres cultivées, de prairies de fauche et de pâturages. Cette mixité des types de surfaces qui sont implantées en fonction de la distance par rapport aux villages, à la pente et à la qualité des sols génère une importante diversité de couleurs. La grande taille de certaines parcelles limite toutefois la perception de cette diversité des couleurs, notamment depuis les points de vue qui n'offrent pas un dégagement lointain et dominant sur le Val-de-Ruz.



Les éléments arborés qui accompagnent les voies de communication cassent l'aspect rectiligne et « artificiel » du paysage en mosaïque de terres cultivées, de prairies de fauche et de pâturages. Allée de poiriers, Fontaines (David Vuillemez).

punctuels tels que les haies, les bosquets, les vergers, les arbres isolés ainsi que les allées d'arbres. Ces éléments constituent un élément important dans la structuration du grand paysage ainsi que du paysage de proximité lorsqu'ils sont en bon état et qu'ils sont entretenus de manière adéquate

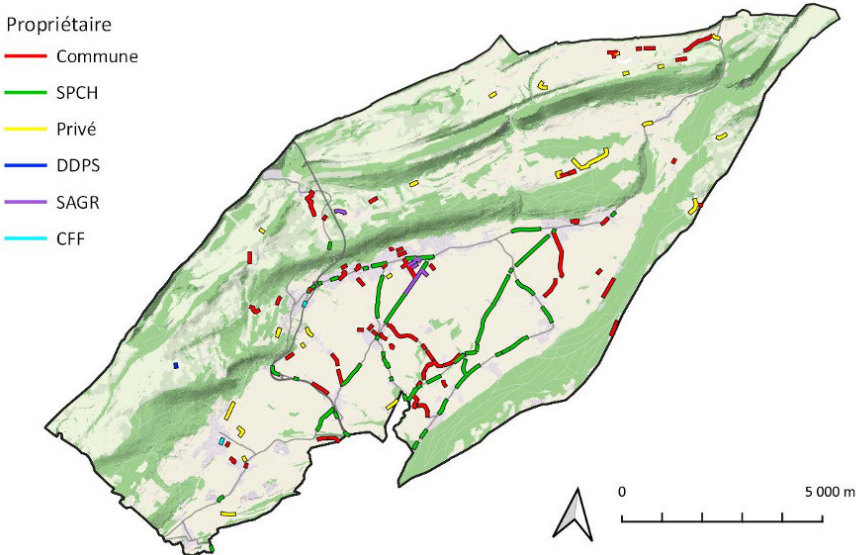
Le parcellaire agricole du Val-de-Ruz forme une grande structure orthonormée au sein de laquelle s'implante un réseau de voies de communication selon des orientations aléatoires reliant les villages entre eux par le chemin le plus court. Ainsi, les éléments arborés qui accompagnent ces voies de communication cassent l'aspect rectiligne et «artificiel» du paysage. Il en résulte un subtil équilibre entre les formes aléatoires et ordonnées qui participent à la spécificité de ce paysage. Le paysage de proximité peut donner une impression monotone et rectiligne, alors qu'à grande échelle, la structuration du paysage par les cultures, les allées d'arbres, les éléments du réseau hydrographique et la topographie légèrement ondulée donne une vision diversifiée.

Les allées ou rangées d'arbres constituent l'un des éléments structuraux majeurs et caractéristiques du Val-de-Ruz. Il est important de relever que les allées se superposent dans plusieurs cas à des voies de communication historiques et composent ainsi l'élément structurant clef de l'esthétique du paysage vaudruzien. En effet, ces alignements ne sont pas insérés de manière parallèle à l'axe longitudinal de la vallée et apportent ainsi une structure dans le paysage. Dans le quart des cas, ces allées sont constituées de poiriers (variété Wasserbirne). Ce sont donc aussi les compositions de ces allées qui sont particulières au Val-de-Ruz.

Au fil des années, lors du développement des infrastructures routières et par manque de rajeunissement, les allées ont progressivement disparu ou ont fortement perdu de leur densité.

Un inventaire réalisé en 2007 a montré que les allées, comptant près de 1400 arbres, étaient composées majoritairement d'érables, de poiriers et de tilleuls. Ces allées sont vieillissantes et souvent situées à proximité immédiate de la chaussée. Un projet initié en 2007 par l'Ecoréseau Val-de-Ruz en partenariat avec le Service des ponts et chaussées, le Fonds Suisse pour le Paysage et la SL-FP a permis de renouveler plusieurs allées et de les éloigner de la chaussée.

Plusieurs plantations ont été réalisées au cours des deux décennies écoulées dans le cadre de projets de réfection routière. Ce type d'actions doit être soutenu et encouragé afin de maintenir la qualité du paysage du Val-de-Ruz qui est largement reconnue. Pour des questions de sécurité et d'entretien des routes, la plantation de poiriers a été abandonnée à proximité immédiate des axes ouverts au trafic (risques liés aux fruits en automne).



*Les allées d'arbres du Val-de-Ruz, état 2021 (plan tiré de la révision du Plan d'aménagement local).
(Source : 2014, Alain Lugon et Christophe Poupon, Projet qualité du paysage - Rapport de projet, L'Azuré études en écologie appliquée).*



Plantation de rajeunissement entre Boudevilliers et Fontaines ; des tilleuls sont plantés en remplacement des poiriers (Alain Lugon)



Les plantations d'allées sont l'occasion de faire participer la population. Allée de poiriers entre Fontaines et Chézard-St-Martin (Alain Lugon)

4

L'HISTOIRE DES ALLÉES DU VAL-DE-RUZ

Des arbres fruitiers au bord des routes

S'il est un sujet qui a peu laissé de traces dans les archives, c'est bien la plantation d'arbres au bord des routes. En effet, les ingénieurs civils s'intéressent au tracé, au profil, à la largeur de la chaussée ; ils établissent des plans et des devis. Sur cette base technique et financière, les autorités politiques votent et font voter les budgets nécessaires à la réalisation, généralement des montants qui englobent les aménagements. Dans la mesure où les pièces comptables ne sont généralement pas conservées au-delà de deux lustres, le chercheur est souvent incapable de répondre aux questions pourtant légitimes : qui plante ? d'où proviennent les arbres ? à quel prix ? quand ?, etc.

Dès le XXe siècle, les agriculteurs ont remarqué que les racines pénétraient dans les conduits du drainage et demandé la disparition des arbres coupables ; d'autres estimaient que les frondaisons faisaient de l'ombre sur les cultures, mais ce sont les usagers de la voiture automobile qui ont vu dans ces alignements des dangers d'accidents graves. On ne sait le nombre de tués et des blessés qui ont rencontré violemment un tronc, qui ont glissé sur des fruits tombés.

Et pourtant la rangée d'arbres avait jadis des vertus lorsque le trafic se faisait à pied, à cheval ou en char attelé. En été, les frondaisons donnaient de l'ombre aux voyageurs ; en hiver, les arbres indiquaient le tracé de la voie souvent dégagée, ils étaient un repère précieux en cas de blizzard ou de brouillard. Les gens se déplaçant de nuit, modeste falot à la main, trouvaient aussi une sécurité dans les rangées d'arbres qui les guidaient. On peine à imaginer qu'au début du XIXe siècle, le bois se faisait rare et que l'abattage d'un arbre représentait une aubaine pour les charpentiers, menuisiers et autres gens pratiquant un métier du bois. Aucun arbre n'était donc considéré comme inutile et toute plantation servait à combattre la disette en bois d'œuvre et de chauffage.

Sous l'Ancien Régime et sous la République

Avant 1848, il semble que les premières plantations privilégiaient les arbres à fruits non charnus : peupliers, érables planes, frênes, ormes, tilleuls, etc. En 1872, Charles Knab donne une liste exhaustive des tronçons de routes bordés d'arbres, les essences plantées et le nombre approximatif d'arbres existants à l'époque. Ci-dessous un extrait concernant le Val-de-Ruz:

Nom des routes	Date de la plantation	Nombre d'arbres	Espèce d'arbres	Observations
Route de Chaux-de- Fonds	1862	84	Sorbiers, etc.	Du moulin Kaufmann à la scierie Tissot
	1812 et 1849	65	Peupliers et frênes	De la scierie Tissot à la limite de Boudevilliers, les vieux peupliers en 1812
	1808	29	Peupliers	De la limite de Valangin à Boudevilliers
	1847	90	Peupliers	Id.
	1843-44	230	Peupliers	De Boudevilliers à Malvilliers
	1850	60	Planes	De Malvilliers aux Hauts-Geneveys
	1845	12	Peupliers	Entre l'hôtel Renaud et hôtel du VRuz
	1849	60	Ormes, peupliers, etc.	De l'hôtel du Vde Ruz au Bas des Loges
	1847	50	Planes et saules	Du Bas des Loges à la Main de la Sagne
	1848-49	764	Planes, sorbiers, etc.	Id.
Route du Bugnet	1781	119	Tilleuls	Du Plan à Pierre-à-Bot
	1805	120	Noyers	Id.
	1856	69	Sorbiers	Au-dessus du Pré de la Cernia à Fenin
	1852	100	Arbres fruitiers	Sur les districts de Vilars et Saules
	1822	97	Peupliers	District de Savagnier
	1849	170	Peupliers	De la limite de Savagnier à Dombresson
	1850-60	392	Planes, ormes et sorbiers	De la limite de Villiers au Bugnet (frontières bernoises)
Route de Valangin à Cernier	1854	104	Peupliers, sorbiers et planes	De Valangin à Landeyeux
	1845-47	219	Peupliers, etc.	De Landeyeux à Cernier

L'initiative de Petitpierre-Steiger – du cidre en lieu et place d'alcool

En septembre 1873, Charles-Alfred Petitpierre-Steiger, député au Grand conseil neuchâtelois, a fait imprimer une brochure intitulée « Etude sur les moyens à employer pour procurer à la classe ouvrière une boissons saine, abondante et bon marché ». Le député s'attaque à l'alcoolisme par des notions pragmatiques: en plantant des arbres fruitiers, trop peu nombreux dans le canton, on pourrait récolter des pommes et des poires transformées en cidre. Il affirme que les conditions climatiques sont favorables et cite des variétés qui pourraient aisément s'acclimater dans le Pays de Neuchâtel. Il réfute l'idée que les plantations faites sans protection seront victimes du maraudage. Question d'éducation ! Il en appelle à la collaboration de l'Etat et de la Société cantonale d'agriculture afin de faire des essais le long des routes cantonales. La Société neuchâteloise d'Agriculture et de Viticulture ferait les choix d'espèces à planter. En fin d'article, il donne la liste des espèces qui conviendraient le mieux en tenant compte de la nature du sol et de l'altitude.

Sensibilisé au problème, le Conseil d'Etat autorise, le 3 octobre 1873, le Département de l'Intérieur à faire tirer à 500 exemplaires la brochure de Mr Petitpierre-Steiger, concernant les plantations d'arbres fruitiers le long des routes cantonales. En 1887, le Conseil d'Etat publie un arrêté instituant l'intérêt public des plantations d'arbres sur les bords des routes cantonales et le rythme des plantations s'accélère sous le contrôle double du Départements des Travaux publics et de l'Industrie et de celui de l'Agriculture. Les documents iconographiques du début de 20^{ème} siècle montrent le travail accompli.



Parfois les peupliers ont été remplacés tardivement, ici la rangée entre Fontaines et Cernier s'y trouve encore en 1918; la plantation d'arbres fruitiers s'est faite probablement vers 1925-1930 (carte postale aimablement prêtée par Georges Desaulles, Savagnier)



En 1901, des hauts de Villiers en direction de Tête de Ran, on distingue les rangées de peupliers (carte postale aimablement prêtée par Georges Desaulles, Savagnier)



En haut: Les Geneveys-sur-Coffrane, entrée sud du village, vers 1906. En bas: Boudevilliers, entrée sud du village, sur la route venant de Valangin, vers 1900 et vers 1917 (cartes postales aimablement prêtées par Georges Desales, Savagnier)

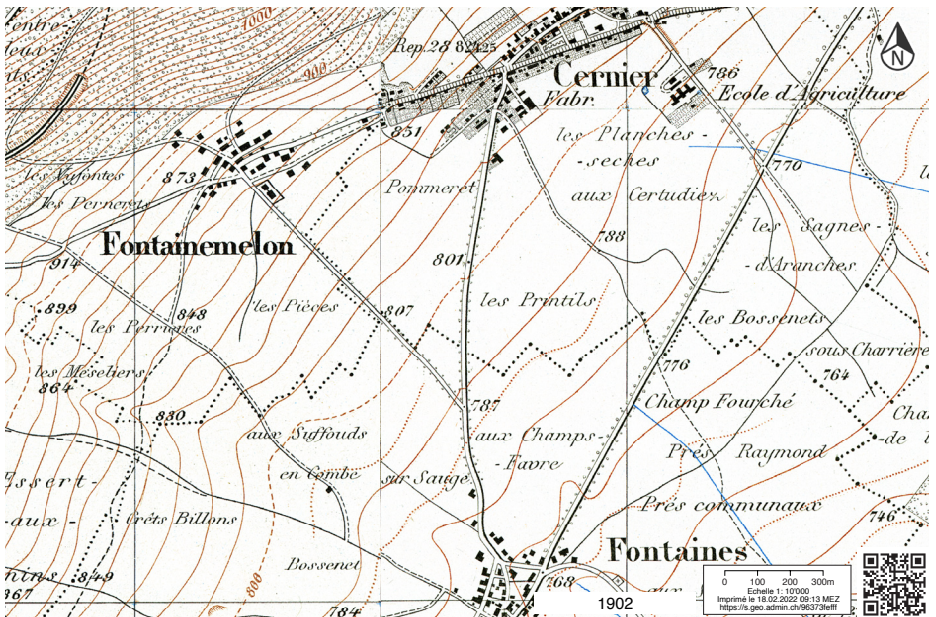
L'incompatibilité avec le drainage et la sacro-sainte automobile

Si les travaux de génie civil ont contraint les autorités cantonales à abattre des arbres (arrivée du tramway, correction de certaines routes), des réclamations arrivent par le biais des communes chargées d'établir et d'entretenir un réseau de drainage. Durant les années 1920 des propriétaires de terrains et des communes

écrivent au chef des Travaux publics pour demander l'arrachage des peupliers qui gênent au drainage, contraignent les intéressés à des travaux de réfection et appauvrissent le sol, diminuant ainsi la valeur des récoltes. Vieux, pourris, ils sont de plus dangereux pour la circulation. Ils demandent le remplacement de ces arbres par des arbres fruitiers d'espèces appropriées à notre climat. Ils ajoutent que sur la route de Fontaines à Engollon, divers arbres tels que sorbiers, peupliers et tilleuls bouchent les drains. Ces arrachages sont accordés avec une certaine réticence.

A partir des années 1930, le trafic augmente et il arrive que les chauffeurs intrépides s'arrêtent brutalement contre les arbres ! Dès lors, si le département des Travaux publics constate des dégâts, il envoie la facture aux responsables pour peu qu'il sache le nom du coupable.

(Source : 2008, Maurice Evard, L'histoire des allées du Val-de-Ruz – Des arbres fruitiers au bord des routes, étude non publiée.)



Les cartes Siegfried au 1:25'000 possèdent un sigle (petits ronds) qui signifie route bordée d'arbres. Ici les allées bordant les routes reliant Fontaines à Cernier et Fontainemelon en 1902.

5

LA VALORISATION DES ALLÉES

L'inscription des allées et rangées d'arbres au Plan d'Aménagement Local

La commune de Val-de-Ruz a décidé d'intégrer les allées et les rangées d'arbres dans le cadre de la révision du Plan d'Aménagement Local, actuellement dans sa phase de formalisation. La commune compte 35,4 km de rangées d'arbres, dont 14,6 km en propriété communale. Les objectifs sont :

- Le maintien des allées d'arbres sur le long terme, par rajeunissement des allées vieillissantes et plantations dans les allées lacunaires ;
- L'aménagement de nouvelles allées lors de rénovation routière, entre les villages et dans les localités ; ancrer la notion de route – allée – piste cyclable lors de tout nouvel aménagement ;
- L'amélioration de la sécurité : dans la mesure du possible et en fonction de la législation en vigueur, éloigner les arbres, ralentir la vitesse ou réaliser des aménagements techniques dans les secteurs à risque (ralentisseurs, glissières) ;
- L'information du public sur la valeur patrimoniale des allées.

Un statut de protection est octroyé aux rangées et aux allées d'arbres. Celles situées entre les villages et à l'intérieur des localités sont inscrites en objets particuliers protégés. En cas d'abattage, chaque arbre doit être remplacé. Les coûts de plantation et d'entretien sont subventionnés à 40 % dans le cadre d'une convention-programme. Une partie des coûts peuvent être couverts par des prestations en nature (mise à disposition de personnel, d'eau, de machines, etc.).

Des franges urbaines en milieu rural?

Depuis 2016, la commune de Val-de-Ruz en étroite collaboration avec le Parc Chasseral mène le projet « Franges urbaines, liaisons, espaces de transition et lieux de rencontre au Val-de-Ruz ». Le terme de frange urbaine est souvent associé à un tissu urbain très dense. Il s'avère pourtant pertinent en zone rurale

où le grignotage des abords de villages par les zones de villas et d'activités artisanales est devenu un enjeu majeur. Le potentiel de ces zones en bordure des villages est grand. Aménagées et valorisées, elles offrent de nouveaux espaces publics pour la population et des structures paysagères renforcées.

Allées d'arbres, rajeunissement de vergers, intégration de bâtiments agricoles, le projet franges urbaines au Val-de-Ruz a comporté dans sa phase pilote, un vaste catalogue d'intervention.

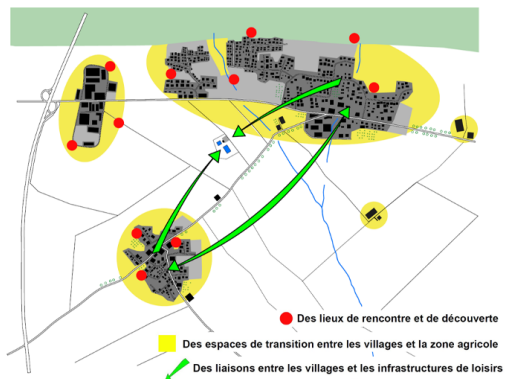


Schéma présentant les divers aspects des Franges urbaines dans le Val-de-Ruz. Les allées d'arbres ont une fonction de liaison entre les divers villages constituant la nouvelle commune fusionnée de Val-de-Ruz (schéma bureau l'Azuré).

En s'appuyant sur la valorisation des éléments paysagers traditionnels du Val-de-Ruz, le projet a retenu trois axes principaux adaptés au contexte rural de la commune :

- Les lieux de rencontre et de découverte servent à mettre en contact les usagers potentiels de la « frange urbaine » avec les agriculteurs et les forestiers, souvent gestionnaires de ces zones.
- Les espaces de transition entre les villages et la zone agricole servent à atténuer l'effet de césure à l'interface entre ces deux zones. En retravaillant les structures paysagères typiques, cet espace retrouve une valeur paysagère. La transition visuelle d'une zone à l'autre est atténuée.
- Les liaisons entre les villages et les infrastructures de loisirs permettent une meilleure accessibilité à la « frange urbaine ». Il s'agit d'éléments d'interrelation entre la zone à bâtir et la zone agricole.

Le rajeunissement des allées d'arbres a constitué l'un des axes majeurs d'action du projet. Il a permis de poursuivre et renforcer le projet de qualité du paysage du Val-de-Ruz avec les agriculteurs (Politique agricole 14-17) en mettant en valeur les allées d'arbres, ainsi que le maintien et la plantation d'éléments boisés (arbres isolés, vergers, bosquets, haies) structurant le paysage agricole.

Le projet « Franges urbaines » pour le Val-de-Ruz a été développé en cohérence avec l'élaboration du plan directeur régional (adopté en mai 2018). Le choix d'implémentation des mesures a ainsi été défini par rapport au concept d'urbanisation développé dans le cadre de ce plan qui définit trois classes de villages - la couronne nord, les villages de la plaine, la Côtière - ainsi que des villages pittoresques et les portes d'entrée aux sites naturels. Le projet Franges urbaines permet l'élaboration d'une approche sensible de la nouvelle loi d'aménagement du territoire (LAT).

Au terme du projet (2016-2021), le bilan est positif. Le projet a globalement produit les effets attendus, les mesures sont visibles dans le paysage et positivement perçues par les habitants. Riche de cette expérience, la commune, en collaboration avec le Parc Chasseral, élabore actuellement une seconde phase de projet afin d'étendre le concept aux autres localités de la commune.

(Source : 2020, Géraldine Guesdon-Annan, Parc régional Chasseral, Franges urbaines).

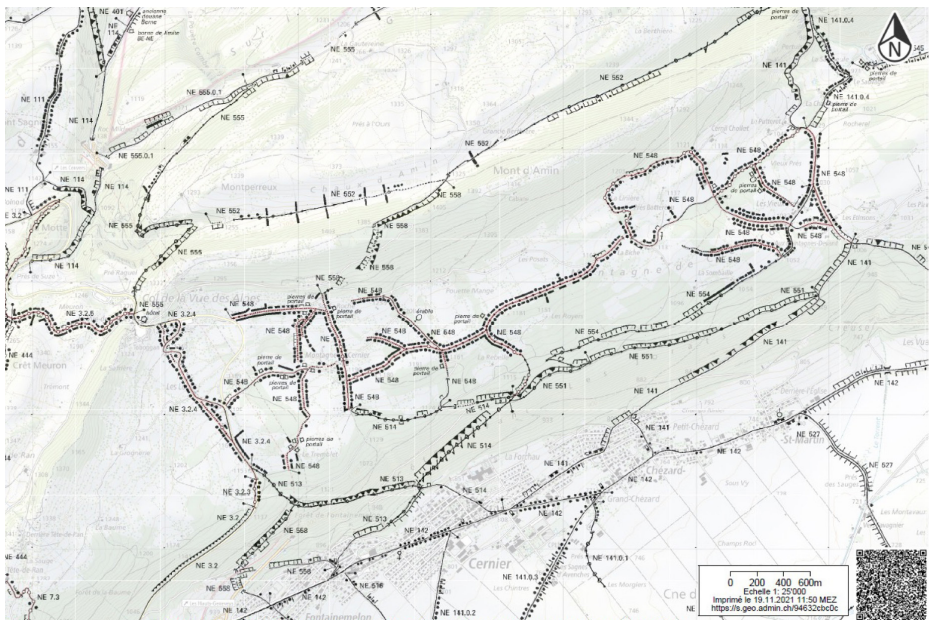


Savagnier (Alain Lugon)

Le Chemin des Pionniers

Outre l'approche Franges urbaines, le parc a travaillé sur la valorisation paysagère des voies historiques de la commune et notamment autour de la montagne de Cernier. Dans ce secteur, la densité de « charrières » ou double-murs de pierres sèches (aussi appelés « boviducs ») est extrêmement dense. Traditionnellement, ces murs de pierres sèches étaient utilisés comme limite de parcelle et cordon aux chemins de desserte des pâturages permettant une conduite plus sûre des troupeaux. Outre les murs en pierres, la densité des alignements d'arbres est aussi remarquable (voir ci-dessous la carte de relevé de terrain IVS).

Les enjeux sont multiples pour maintenir la diversité de ces paysages entre montagne et plaine à l'échelle d'un territoire communal. Si chaque structure paysagère constitue un paysage culturel spécifique avec ses propres enjeux de préservation de valorisation, l'imbrication de plusieurs paysages en fait toute la richesse paysagère et la saveur patrimoniale.



Depuis 2017, 1,2 km de murs ont été restaurés dans les hauteurs du Val-de-Ruz. Ils démarquent les anciens chemins d'accès aux pâturages du bétail et sont parfois bordés d'allées d'arbres afin de procurer de l'ombrage.

Des champs de colza aux pâturages boisés typiques du Jura, Le Val-de-Ruz, grenier à blé du canton de Neuchâtel, se singularise par la diversité de ses paysages entre montagne et plaine (de 750 m à plus de 1200m d'altitude). Allées d'arbres marquant les voies de communication reliant les villages entre eux, vergers en ceinture autour des zones habitées, pâturages boisés, murs en pierres sèches délimitant les parcelles, arbres isolés, ces différents éléments font la particularité du Val-de-Ruz.



Allées d'arbres en bordure des chemins dans les pâturages (Géraldine Guesdon-Annan).

Les murs en pierre sèches sont très présents sur les hauteurs neuchâtelaises. Déjà présent sur les cartes Ostervald (1838-1845), l'ensemble du secteur est désormais inscrit à l'inventaire des voies historiques de Suisse. De nombreux murs ont aujourd'hui disparu ou sont largement arborés. Epargnés par le remembrement parcellaire, ils témoignent encore actuellement du riche réseau pastoral de chemins et de l'importance de l'élevage dans la région. Ils tendent néanmoins à disparaître à cause du manque d'entretien et de l'avancée des forêts au siècle passé.

Ces deux projets s'inscrivent dans la continuité du premier projet de valorisation des allées d'arbres de 2008 en élargissant l'approche à d'autres éléments paysagers typiques du Val-de-Ruz, des vergers du bas aux murs des hauteurs neuchâtelaises.

L'ensemble de ces projets permettent d'agir concrètement contre la banalisation du paysage tout en impliquant de multiples acteurs.

(Source : 2020, Géraldine Guesdon-Annan, Parc régional Chasseral, Valorisation patrimoniale de l'itinéraire culturel suisse «Chasseral - la Vue des Alpes, Chemin des Pionniers», Rapport final (2014-2020).



Poiriers entre Fontaines et Cernier (Alain Lugon)

6

LES RAISONS DE LA DISTINCTION

POUR LES ALLÉES DU VAL-DE-RUZ EN TANT QUE PAYSAGE DE L'ANNÉE 2022

Qualifications du paysage d'allées du Val-de-Ruz NE d'après les critères de sélection de la SL-FP

Critères	Éléments de réalisation du critère
Les divers aspects du paysage culturel doivent pouvoir être démontrés (origine et développement du paysage, l'être humain en tant que partie prenante du paysage, paysage et biodiversité, protection et risques, ...)	Les allées ou rangées d'arbres constituent l'un des éléments structuraux majeurs et caractéristiques du Val-de-Ruz. Il est important de relever que les allées se superposent dans plusieurs cas à des voies de communication historiques et composent ainsi l'élément structurant clef de l'esthétique du paysage local.
Engagement visible de la population locale (Canton communes, organisations, ...) en faveur du paysage culturel	Les arbres d'allées plantés dans le cadre du projet FSP-FP ont été parrainés par les habitant-e-s du Val-de-Ruz, invité-es à participer à la plantation. La population a également participé à la plantation d'une partie des poiriers plantés dans le cadre des Franges urbaines. La majeure partie des arbres d'allées bénéficient depuis 2014 de contributions à la qualité du paysage dans le cadre du projet CQP Val-de-Ruz, porté par l'Association Ecoréseau et Paysage du Val-de-Ruz, ce qui a considérablement augmenté leur acceptation auprès du monde agricole. La plupart des allées et rangées d'arbres sont protégées dans les Plans d'aménagement des anciennes communes, encore en vigueur. Cette protection sera reprise et consolidée par la commune de Val-de-Ruz dans le cadre de la révision du PAL en cours. Le canton, par son Service des ponts et chaussées, coordonne les travaux de plantation et d'entretien en collaboration avec la commune, et gère les aspects financiers liés aux contributions RPT. Depuis 2017, le Parc Chasseral s'engage dans la mise en valeur des allées dans le cadre du projet Franges urbaines.

Critères	Eléments de réalisation du critère
Projets en cours pour la protection et la mise en valeur du paysage culturel	<p>La commune compte 35,4 km de rangées d'arbres, dont 14,6 km en propriété communale. La commune et le canton collaborent avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintien des allées d'arbres sur le long terme, par rajeunissement des allées vieillissantes et plantations dans les allées lacunaires ; • aménagement de nouvelles allées lors de rénovations routières ou le long de nouveaux tronçons, entre les villages et dans les localités; • information du public sur la valeur patrimoniale des allées.
Protection du paysage culturel comme l'un des aspects importants de la planification territoriale (zones de protection reconnues, pas d'impacts construits de grandes dimensions, pas de mitage par les zones construites, ...)	<p>La commune de Val-de-Ruz a décidé d'intégrer les allées et les rangées d'arbres dans le cadre de la révision du Plan d'Aménagement Local (travail en cours). Un statut de protection (objets particuliers protégés) est octroyé aux rangées et allées d'arbres.</p> <p>En cas d'abattage, chaque arbre doit être remplacé. Les coûts de plantation et d'entretien sont subventionnés à 40 % par la RPT, le solde étant pris en charge par le Canton, la commune ou d'autres partenaires (par ex. le Parc Chasseral dans le cadre des franges urbaines). Une partie des coûts peuvent être couverts par des prestations en nature (mise à disposition de personnel, d'eau, de machines, etc.).</p>
Caractère d'exemplarité pour d'autres régions analogues. Exemples : développement des infrastructures réfréné, exploitation soignée dans le sens d'une mise en valeur des éléments existants (structures paysagères et constructions), intégration soignée des nouvelles constructions, ...	<p>Le programme de plantation et de rajeunissement des allées du Val-de-Ruz est l'un des plus importants de Suisse à jamais avoir été mené.</p> <p>Son incrémentation dans le projet des franges urbaines dans lequel les allées servent de lien entre les divers villages de la nouvelle grande commune de Val-de-Ruz, ainsi que dans celui du Chemin des Pionniers qui montre que les allées ne sont pas le seul apanage de la plaine, mais sont également présentes en moyenne montagne, est à la fois innovante et gage de durabilité.</p>

7

LES BÉNÉFICIAIRES DU PRIX

L'Association Ecoréseau et Paysage du Val-de-Ruz | La commune de Val-de-Ruz | Le Parc Chasseral

Ces trois institutions reçoivent conjointement le prix pour leur engagement en faveur du développement harmonieux et de la valorisation des paysages d'allées du Val-de-Ruz.

L'association Ecoréseau et Paysage du Val-de-Ruz

Le projet Ecoréseau et Paysage du Val-de-Ruz est né d'une volonté politique de dépasser les habituels blocages entre protecteurs de la nature et agriculteurs et symbolise le fruit d'une collaboration fructueuse entre les différents milieux concernés. Initié en 1997 sous l'impulsion du CSCF (Centre Suisse de cartographie de la faune) en partenariat avec les associations de protection de la nature et les services concernés, le projet reçoit ses premiers versements de contributions réseau en 2001. Parmi les premières régions à mettre en place une telle réflexion, le Val-de-Ruz fait office de pionnier en la matière.

En 2014, l'association Ecoréseau et Paysage du Val-de-Ruz est créée ; elle assure désormais le financement et la gestion du projet avec l'aide de mandataires. Actuellement, 80 exploitations font partie du réseau (sur 100 exploitations).

https://www.pro-evologia.ch/?page_id=981

La commune de Val-de-Ruz

Située dans le Canton de Neuchâtel, la commune de Val-de-Ruz a été créée le 1er janvier 2013 par la fusion de 15 localités de la région du même nom. Elle compte 17'141 habitants (2020), ce qui la place à la troisième place des communes les plus peuplées du canton. La commune fait partie des 23 communes membres du Parc régional Chasseral et elle s'est positionnée en écorégion, en particulier en s'impliquant fortement dans de nombreux projets en lien avec la valorisation du paysage.

<https://www.val-de-ruz.ch/>

Le Parc régional Chasseral

Le Parc régional Chasseral est l'un des 18 territoires d'exception que composent les parcs naturels régionaux. Le Parc est reconnu par la Confédération (Loi sur les parcs d'importance nationale et sur les sites du patrimoine mondial naturel) et les cantons de Berne et Neuchâtel depuis 2011. En tant qu'organisation de développement, le Parc agit pour un développement harmonieux en valorisant et préservant son patrimoine naturel, culturel et bâti. Dans ce cadre, il travaille avec les communes pour la mise en place de projets patrimoniaux et paysagers.

<https://www.parcchasseral.ch/>

8

IMAGES DE PAYSAGES D'ALLÉES DU VAL-DE-RUZ



Poiriers, Chézard St-Martin (Alain Lugon)



*Peuplier d'Italie et érables sycomores à Savagnier
(Jean-Lou Zimmermann et Alain Lugon)*



Poiriers, Chézard St-Martin (Alain Lugon)



Allée des Planches, Les Vieux-Prés (Alain Lugon)



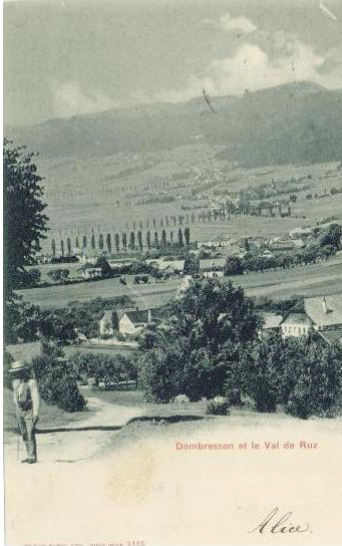
Poiriers à Boudevilliers, route de La Jonchère (David Vuillemez)



Poiriers entre Fontaines et Chézard-St-Martin (Alain Lugon)



Poiriers entre Fontaines et Cernier (Alain Lugon)



Dombresson (avant 1902)



Cernier (avant 1899)



Les Vieux-Prés (avant 1909)



Cernier, école cantonale d'agriculture (avant 1913)



Dombresson, Orphelinat Borel (date inconnue)



En 1901, des hauts de Villiers en direction de Tête de Ran, on distingue les rangées de peupliers (Carte postale aimablement prêtée par Georges Desaulles, Savagnier)



Dombresson (non daté)



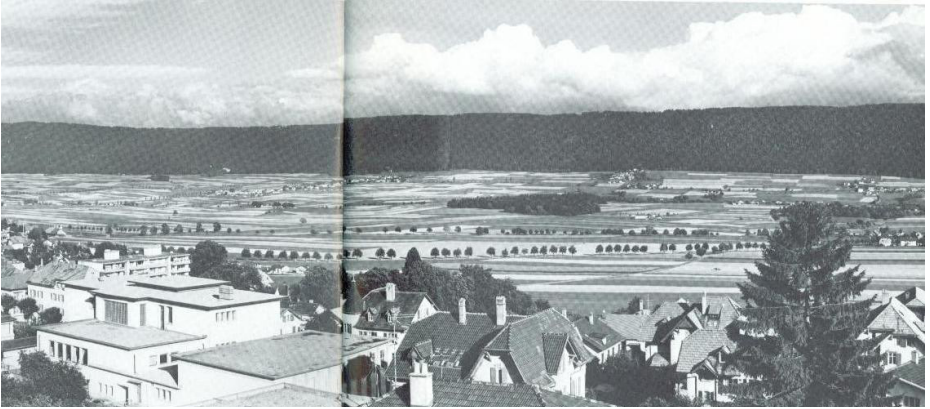
Dombresson (non daté)



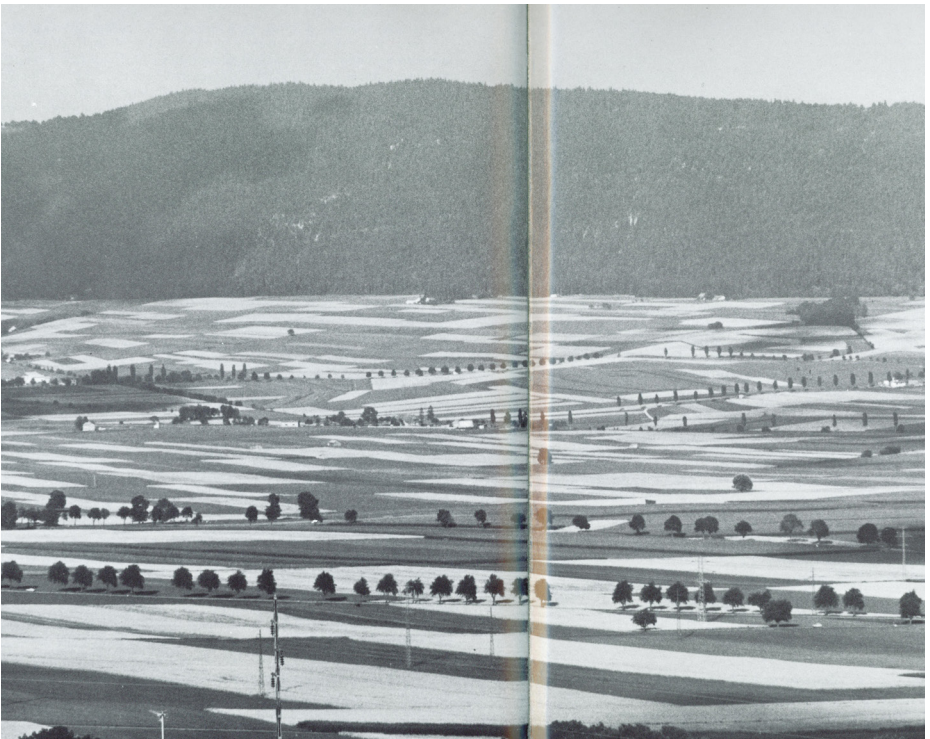
Savagnier (avant 1981)



Dombresson (date inconnue)



Le Val-de-Ruz depuis Fontainemelon (avant 1981)



Le Val-de-Ruz depuis Les Hauts-Geneveys (avant 1981)



Patronage:
Balthasar Schmid, Meggen LU

MIGROS

SL-FP
Schwarzenburgstrasse 11
3007 Berne
Tel. 031 377 00 77
info@sl-fp.ch
www.sl-fp.ch

Berne, avril 2022